



Egalité femmes-hommes dans le contrat de ville du GrandAngoulême : vécus, besoins, actions ?

Synthèse¹ du Carrefour des Quartiers 27 avril 2016

1. Introduction au Carrefour des Quartiers

Les Carrefours des Quartiers ont été instaurés en 2015 par les partenaires du contrat de ville du GrandAngoulême qui ont souhaité ancrer le deuxième Carrefour dans un des quatre axes transversaux du contrat de ville 2015 – 2020 : l'égalité femmes-hommes.



L'idée de consacrer un Carrefour des Quartiers à la thématique de l'égalité femmes-hommes est née d'un travail collectif de réflexion, de sensibilisation et de formation à l'égalité femmes-hommes qui a été mené entre septembre et décembre 2015 avec les acteurs de la politique de la ville du GrandAngoulême (Etat, collectivités, associations)². A l'initiative de la Délégation aux droits des femmes, ce chantier avait pour but de contribuer au développement d'une stratégie pour l'égalité femmes-hommes assortie d'actions dans la mise en œuvre du contrat de ville. Une des recommandations était de poursuivre et d'élargir la réflexion et de valoriser les actions pertinentes (bonnes pratiques) avec les habitant.e.s, l'ensemble des acteurs et institutions

partenaires agissant dans le contrat de ville.

La rencontre du 27 avril 2016 avait pour but d'approfondir la réflexion sur l'égalité femmes-hommes dans les quartiers menée avec les partenaires afin de définir des pistes d'actions concrètes à mettre en œuvre pendant la période 2015-2020 du contrat de ville du GrandAngoulême.

59 personnes (34 femmes et 25 hommes) ont participé à la rencontre : 23 représentant.e.s des associations et Centres Sociaux Culturels et Sportifs (CSCS), 13 représentant.e.s de l'Etat, 15 représentant.e.s des collectivités territoriales et 7 habitant.e.s.

¹ Un dossier de capitalisation et de compte rendu de 35 pages reprend en détail la démarche, la méthodologie, le programme, les contenus, les acteurs institutionnels et participant-e-s.

² Avec le soutien de Villes au Carré, Centre de ressources en politique de la ville. Consultez le document de capitalisation du projet sur http://cosoterressources.info/opac/doc_num_data.php?explnum_id=4786

2. Résumé du Carrefour des Quartiers

Plusieurs interventions ont eu lieu avant les ateliers :

- André FORGEAS, Président du CSCS Frégeneuil – Sillac - Grande Garenne qui accueillait la rencontre a rappelé la vocation des CSCS à promouvoir l'éducation populaire et à être des lieux de paroles et de concertation entre les pouvoirs publics et les citoyen-ne-s. Les Carrefours des Quartiers s'inscrivent bel et bien dans la dynamique de l'éducation populaire.
- Marie-Hélène PIERRE, Vice-Présidente de GrandAngoulême a réitéré l'intérêt de la Communauté d'agglomération pour l'égalité femmes-hommes et pour la dynamique des Carrefours des Quartiers.
- Khalida SELLALI, Secrétaire Générale de la Préfecture, a rappelé les engagements de l'Etat sur l'égalité femmes-hommes, en dressant un tableau des cadres internationaux, européens et nationaux. Elle a rappelé que l'égalité des sexes était non seulement un droit pour les femmes et les hommes mais aussi une chance pour les territoires.
- Nathalie HUGONNENC, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations) a présenté des chiffres-clefs dans le domaine de l'économie et de l'emploi plus particulièrement. Elle a rappelé la trilogie des 80% :
 - 80% des emplois précaires sont occupés par les femmes
 - 80% des femmes qui travaillent sont employées dans 6 branches socio-professionnelles
 - les femmes font 80% du travail domestique.
- Claudy VOUHE, Cheffe de projet de l'association L'Etre Egale et chargée de l'animation du Carrefour, a présenté quelques éléments théoriques pour rappeler le sens donné au terme « égalité femmes-hommes » dans le contrat de ville, aborder les grandes lignes des enjeux de la transversalité de cette thématique dans les politiques publiques, et présenter des pistes méthodologiques pour les acteurs des contrats de ville.

Ces 2 interventions sont reprises en totalité dans le dossier de capitalisation (annexes 7 et 8)

2.1. Principaux constats des ateliers

Dans chacun des trois ateliers, l'égalité femmes-hommes a été discutée dans un domaine : l'espace public, le travail et l'emploi, et la gouvernance des quartiers. Globalement, les stéréotypes, les représentations liées au genre, y compris parmi les professionnel.le.s, contribuent aux déséquilibres et discriminations constatées dans les trois ateliers.

- Espace public : Les hommes occupent l'espace public plus que les femmes. La place des femmes dans l'espace public est en recul et très normée. Cela pose des questions de citoyenneté, de droits, de violences. Les infrastructures et services ne sont pas conçus en tenant compte des besoins différents des femmes et des hommes. Actuellement, il y a trop peu d'espaces/moments dédiés à la promotion de la mixité et la parité.
- Emploi et travail : Les femmes sont plus éloignées de l'emploi que les hommes à cause de stéréotypes sociaux et professionnels, et elles occupent des emplois plus stéréotypés que les hommes. Pourtant, le travail rémunéré est reconnu comme facteur d'intégration des femmes (d'autonomie, participation) dans la vie sociale.
- Gouvernance : Les femmes sont moins présentes et visibles dans la gouvernance des quartiers et cela influence leur place dans l'espace public. Les habitant.e.s, notamment les femmes, ont des solutions et des compétences qui ne sont pas valorisées. Les quartiers manquent d'expérimentation, de rencontres entre pairs, d'innovations pour l'expression des femmes notamment.

Les échanges ont amené une réflexion sur les interventions, structures et projets :

- Tous les adultes, femmes et hommes, ont un rôle dans la lutte contre les stéréotypes (éducatrices, décideurs-ses, employeur.e.s, habitant.e.s/parents). Or, ce rôle est actuellement confiné au sein de quelques structures spécialisées.

- Les structures manquent de stratégies qui permettraient d'aller vers la mixité, de faciliter toutes les paroles, notamment celles des femmes. Des approches méthodologiques et outils sont à développer.
- Les structures (opérationnelles et politiques) sont aussi victimes des stéréotypes : la sémantique, les concepts et les méthodes d'intervention (approfondissement des diagnostics) ne sont pas sensibles au genre.
 - Les interventions en faveur de l'égalité sont trop modestes (y compris financièrement) et ponctuelles. Les structures doivent proposer, ouvrir les champs des possibles.

2.2 Les 9 préconisations

Les échanges dans les ateliers ont permis de formuler des préconisations pour les différents partenaires du contrat de ville qui touchent un ensemble d'enjeux interdépendants. Les préconisations ci-dessous ne sont pas hiérarchisées : la définition d'une stratégie cohérente permettant d'articuler tous ces enjeux est la prochaine étape pour les partenaires du contrat de ville, avec les habitant.e.s.

1. Améliorer la participation des habitant.e.s (gouvernance)

- Réfléchir aux méthodes de concertation notamment avec les habitantes. Imaginer collectivement des mécanismes à mettre en place pour faciliter l'expression des besoins des femmes par elles-mêmes, et faire remonter ces besoins. Les institutions doivent sortir des murs, aller là où sont les femmes, sur les marchés etc.
- Accroître l'investissement citoyen des habitant.e.s :
 - par la généralisation et la promotion des conseils citoyens paritaires dans tous les quartiers. Ils doivent s'intéresser aux besoins des femmes, notamment les plus éloignées de la sphère publique ;
 - par la création de groupes mixtes ponctuels et informels où les femmes seraient présentes ;
 - en faisant évoluer la législation pour donner plus de pouvoir décisionnel aux groupements d'habitant.e.s
- Veiller à un accès équitable à l'information des femmes et des hommes.

2. Promouvoir la mixité par les infrastructures/l'aménagement des quartiers

- Concevoir l'aménagement des quartiers en tenant compte des usages et des besoins des femmes et des hommes (logement, transport, voirie, éclairage, services de proximité etc.).
- Favoriser par les infrastructures, l'articulation des différents temps de vie et des rôles.
- Aménager l'espace de façon mixte et plus polyvalente pour favoriser le vivre ensemble entre personnes de sexes, âges, intérêts etc. différents (parcs, mobilier urbain, éclairage ...).
- Aménager les infrastructures en tenant compte des deux sexes (ex. vestiaires des espaces sportifs).
- Favoriser la citoyenneté et l'accès aux loisirs avec plus de locaux et de projets pour les jeunes du quartier, filles et/ou garçons. Gérer l'usage, pour ne pas exclure les filles.
- Ouvrir des espaces aux femmes dans l'espace public (ex. « un café de quartier pour les femmes »).
- Avoir des adultes (femmes et hommes) régulateurs/référents égalité sur les espaces publics aménagés (City Stade ou aires de jeux) pour garantir un usage partagé des installations entre les sexes.

3. Favoriser des projets porteurs de mixité/égalité de manière transversale

- Travailler avec des jeunes des deux sexes pour un changement durable : l'égalité n'est pas une question de femmes/filles.
- Utiliser le sport comme outil de mixité (pratiques sportives familiales avec des parents des deux sexes et intergénérationnelles ; tournois sportifs mixtes).
- Créer des créneaux non-mixtes pour les pratiques sportives des femmes comme étape temporaire à court terme et travailler vers la mixité à moyen et long-terme.
- Organiser des sorties mixtes filles/garçons, y compris hors du quartier pour accompagner la mixité.

4. Mettre en place des actions audacieuses spécifiquement dédiés aux femmes et/ou à l'égalité

- Identifier avec les femmes des activités qui impactent leur autonomisation sociale, leur donnent des compétences, valorisent leur rôle dans la famille, tout en accroissant leur place dans l'espace public ;
- Monter avec les femmes/filles des projets qui favorisent leur expression, qui brisent l'isolement et les tabous, favorisent l'autonomie et l'accès aux droits et à l'information ;

Normaliser la présence des femmes dans l'espace public, par ex. mobiliser les femmes le soir au pied des immeubles, avec le soutien des médiateurs sociaux ou organiser des sorties permettant aux femmes de « quitter le quartier ».

5. Travailler sur les représentations/changer le regard

- Travailler le plus tôt possible avec les jeunes sur l'égalité, comprendre comment s'expriment et s'installent les rapports de domination (dans la sphère privée et dans la sphère publique) afin de faire évoluer les stéréotypes et représentations dès le plus jeune âge.
- Travailler sur les représentations du masculin et du féminin en impliquant les femmes et les hommes. (les rôles et statuts, les droits dans l'espace public et privé, les enjeux de l'égalité).
- Travailler sur des pratiques qui engagent la parentalité des hommes (présence des deux parents lors des entretiens sensibles).
- Viser le grand public avec des campagnes de communication audacieuses, sans avoir peur de chambouler les idées reçues, repérer et mettre fin aux campagnes stéréotypantes.

6. Améliorer la sécurité des filles et des femmes, réduire les violences de genre dans les quartiers

- Faire le lien entre aménagement urbain et violences (éclairage, transport, éradication ou réaménagement d'espaces propices au harcèlement) ;
- S'intéresser sous l'angle du genre aux conduites à risque masculines (vitesse, incivilités) en tenant compte des stéréotypes du féminin/masculin mis en jeu ;
- Lier la sécurité dans l'espace public et dans l'espace privé en tenant compte du fait que :
 - les femmes peuvent être victimes invisibles de violences à leur domicile
 - les violences sexuelles, réelles ou ressenties, freinent l'accès des femmes à l'espace public.

7. Renforcer les diagnostics

- Abolir les catégories génériques (« les gens », les « jeunes », les « habitant.e.s ») et renseigner des données sexospécifiques qualitatives et quantitatives dans tous les domaines.
- Mener des diagnostics (qualitatifs) pour identifier les enjeux, les besoins des femmes, mais aussi leurs compétences et contributions invisibles (gestion de la santé, l'éducation).
Chercher des données sur la place des femmes/hommes dans la gouvernance, dans les institutions (analyser les organigrammes), dans les pratiques citoyennes.

8. Intégrer plus de femmes et plus de compétences sur l'égalité dans les équipes techniques

- Informer et former tous les partenaires impliqués dans le contrat de ville sur les méthodes d'intégration du genre et sur les cadres légaux et opérationnels de l'égalité.
- Favoriser la mixité femmes-hommes dans les équipes des quartiers.
- Travailler à la féminisation/masculinisation de quelques métiers-cibles particulièrement genrés.
- Travailler sur l'égalité femmes-hommes (images, déterminisme social ...) avec les acteurs de l'éducation, les employeurs, les éducateurs et tous les acteurs sociaux.

9. Interpeller, mettre en synergie et soutenir les porteurs de projets (responsables politiques, équipes professionnelles, associations, partenaires sociaux et privés)

- Mettre en place des appels à projets spécifiques.
- Favoriser une meilleure appréciation de la prise en compte de l'égalité dans l'évaluation des projets du contrat de ville.
- Rendre opérationnelles au sein des partenaires institutionnels et instances politiques, les dispositions législatives de la responsabilité conjointe de l'Etat et des collectivités locales dans la lutte contre les inégalités persistantes.
- Mettre en place un mécanisme de dialogue, de veille et d'interpellation entre institutions et citoyen.n.es à ce sujet.
- Valoriser des bonnes pratiques, des modèles, des « champion.ne.s » de l'égalité femmes-hommes pour encourager le volontarisme des responsables politiques, des partenaires sociaux et des employeurs.